

du 17 janvier 1970

portant désignation des membres du
Haut Conseil Interétatique et de la
Haute Autorité de la Communauté
Electrique du Bénin -

LE DIRECTOIRE,

- VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
VU l'ordonnance N°69-53/D du 26 décembre 1969, portant Charte
du Directoire ;
VU l'ordonnance N°46/PR/SGG du 22 août 1968, portant ratification
de l'accord relatif à l'institution d'un Code Daho-Togolais de
l'Electricité et à la création d'une Communauté Electrique du
Bénin ;
VU le décret N°69-319/D/SGG du 12 décembre 1969; portant
création du Directoire ;
VU le Décret N°234/PR/SGG du 16 août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement et
le décret N°69-142/PR/SGG du 19 juin 1969 qui l'a modifié ;
VU le décret N°69-327/D/SGG du 18 décembre 1969, portant
répartition des départements ministériels entre les membres
du Directoire ;
le Conseil du Directoire entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont nommées au Haut Conseil Interétatique de la
Communauté Electrique du Bénin les personnalités ci-après :

- le Ministre chargé de l'Energie
- le Ministre chargé de l'Economie et de l'Industrie
- le Ministre du Plan et de la Prospective
- le Ministre des Affaires Etrangères.

Article 2 - Sont choisies pour être nommées à la Haute Autorité
de la Communauté Electrique du Bénin les personnalités ci-après :

- le Directeur de l'Hydraulique
- le Directeur des Etudes et du Plan
- le Directeur du Travail et de la Main-d'Oeuvre
- le Contrôleur Financier
- le Directeur Général des Affaires Economiques.

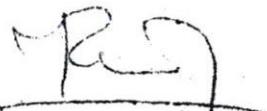
Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Janvier 1970

par le Directoire,



Lieutenant-Colonel
Benoit Koffi SINZOGAN



Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE



Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CEB 2 - CES 5 - Ministères 11 - SGG 4
SGM 11 - Intéressés 9 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - SGPR-IAA-DCCT 3